

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports de l'Aude
DSDEN de l'Aude
67 rue Antoine Marty
CS 40084
11000 CARCASSONNE

Demande de dérogation pour l'emploi d'un personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) sans présence d'un MNS

Article A322-11 du Code du Sport : « Lors de l'accroissement saisonnier des risques de noyades, le préfet peut autoriser, par arrêté, du personnel titulaire du diplôme du BNSSA à surveiller en autonomie un établissement de baignade d'accès payant. Pour générer cette dérogation ponctuelle il faut au préalable que l'exploitant de l'établissement concerné ait fait une demande d'autorisation auprès du service Sport de la SDJES de l'Aude et qu'il atteste qu'il n'a pu recruter du personnel portant le titre de Maître Nageur Sauveteur pour la période concernée.

L'autorisation est délivrée par le service Sport de la SDJES de l'Aude et ne pourra être inférieure à un mois, ni supérieure à quatre mois pour une même année. Elle pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes ».

Pièces à joindre par l'exploitant de l'établissement

- 1 **La demande de dérogation écrite** par l'exploitant.
- 2 **Un Document attestant** la diffusion d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un personnel Maître Nageur Sauveteur (Pôle emploi ou syndicat professionnel)
- 3 **Le planning prévisionnel** pour la période demandée, précisant l'organisation du temps de travail du ou des BNSSA(s) bénéficiant de la dérogation et notamment les jours ou les périodes où ce(s) dernier(s) sera(ont) en situation de surveillance autonome.
- 4 **La ou les attestation(s) de déclaration de surveillance d'établissement de baignade d'accès payant** de la ou des personne(s) concernée(s) délivrée(s) par la préfecture de l'Aude et valable(s) pour 2021.

Attention : pour les personnes ayant obtenu le BNSSA avant le 28 août 2007, cette déclaration peut être remplacée par une copie de la carte professionnelle.

Dans le cas où le titulaire du BNSSA ne serait pas en possession de cette attestation, il est impératif de joindre à la demande de dérogation le dossier complet de déclaration d'exercice pour le titulaire du BNSSA.

Cette dérogation est à demander avant l'entrée en fonction du surveillant titulaire du BNSSA.

**Contact : Mathieu MERCIER - mathieu.mercier@ac-montpellier.fr
Sylvain CRISMANOVICH - sylvain.crismanovich@ac-montpellier.fr**